

Compte-rendu du Conseil Syndical

Mardi 26 novembre 2019, 19 heures, Salle des Fêtes de Mailly-sur-Seille

DELIBERATIONS

1 – Absence du Président

En cas d'absence du Président, signatures des documents autorisées à Philippe EULRY et Colette MOUGEOT, respectivement 1^{er} et 2nd Vice-Présidents.

Voté à l'unanimité

2 - Visite du réservoir de Nomeny par les scolaires

Autorisation de demander auprès du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle (CD54) un dossier en vue de l'aménagement éventuel du réservoir de Nomeny afin de sensibiliser les scolaires et le grand public dans le cadre d'un projet sur le cycle de l'eau.

Voté à l'unanimité

3 – Commande d'une prestation agricole et d'une demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM)

Demande d'accord pour une commande de prestation agricole sur 3 ans à la Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle (CDA54), celle-ci ayant été retenue suite à une consultation lancée par le Syndicat des Eaux de Seille et Moselle (SESM).

Liée à cette prestation, demande d'accord aussi pour solliciter auprès de l'AERM une subvention. Cette procédure permettant d'accroître le taux de subvention qui devrait être de 80%.

Auparavant la CDA54 recevait directement une subvention de l'AERM pour conseiller les agriculteurs dans l'évolution de leur façon culturale.

Voté à l'unanimité

4 – Prix de l'eau

Les subventions de l'AERM diminuent fortement, elles sont destinées à présent à préserver la qualité de l'eau (STEP) et non plus à aider au transport de l'eau (canalisations).

Présentation d'une prospection financière par le cabinet Profil IDE jusqu'à 2022 (fin du contrat avec SUEZ). *Un document de 11 pages a été envoyé avec la convocation.*

Une prospection financière a déjà été réalisée sur le long terme, elle a montré que la structure du Syndicat est saine et stable.

Depuis le départ de SAUR, la base tarifaire n'est plus adaptée, il n'y a pas eu de mise en place d'un tarif dégressif. Le principe de base est d'appliquer un tarif unique à tous les abonnés.

Sachant que la part fixe ne doit pas excéder 40 % de la facture sur une base de 120 m³, l'augmentation serait de 6 centimes jusqu'en 2025, soit, avec l'inflation, une augmentation de 2 %.

Proposition tarif 2020 :

Une part fixe à 62 € (61,21 € actuellement), tranche de 0 à 2500 m³ à 2 € / m³ et 1,87 € / m³ après 2500 m³ (cette dernière tranche représente en 2019 environ 0,15 % des abonnés).

Remarque :

Sachant que la part fixe représente une dépense réelle pour les petits budgets, les petits consommateurs sont les plus impactés.

Vote : contre : 2 ; abstentions : 2

5 – Achat des bureaux et du local des pompiers

Achat du bâtiment : proposé 300 000 €

Une étude a été faite pour la réfection du bâtiment actuel, il y aurait 120 000 € de travaux pour l'isolation et 45 000 € de travaux pour le changement des fenêtres sans compter les travaux déjà engagés à hauteur de 70 000 €. Le bâtiment existant ne permet pas d'aménagement extérieur et d'extension.

Vote : 0 pour ; 1 abstention

6 – Validation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2018 (RPQS)

Présentation faite par C. MOGEOT, 2^{ème} Vice-Présidente. Le rapport 2018 a été envoyé avec la convocation.

Remarque : V2 = 0 m³, correspond aux puits P4 et P5 (SEA POMPEY) qui sont à présent suivis par SUEZ, les volumes sont comptés dans V1.

Le rendement est de 75,7%, la question est de mettre en place une pénalité pour un rendement de 80% non atteint.

Abandon de créance : 69,55 € pour 2018 (et 888,78 € pour 2019).

Validé à l'unanimité

7 – Utilisation d'une borne incendie par une entreprise de nettoyage.

Un arrêté municipal interdit cela : risque de détérioration du réseau et de contamination de l'eau.

Le réservoir de Clémery était en travaux, le surpresseur mis en place ne permettait pas cette utilisation, un problème de pression a entraîné la casse de plusieurs canalisations.

Coût : 7517,67 € TTC et 14 512,93 € TTC. Factures (titres) envoyées à l'entreprise et à la commune de CLEMERY qui ne veulent pas payer.

Laisser courir le contentieux par la trésorerie de Pont-à-Mousson. Plainte a été portée à la gendarmerie.

Voté à l'unanimité

8 – Médiateur de l'eau

Possibilité aux abonnés de gérer les litiges éventuels avec le Syndicat des Eaux : inscription auprès d'un médiateur de l'eau.

Voté à l'unanimité

9 – Deuxième relève annuelle des compteurs

Facilitera le contrôle des compteurs : constat suite à des réparations, fermeture.... Suppression de la facture intermédiaire qui pose parfois problème.

Voté à l'unanimité

10 – Délibérations pour ouvertures de crédits

Dépenses d'Investissement

- Amortissements des subventions	chap. 040	cpt. 139111	4 416.64 €
- Intégration des frais d'insertion	chap. 041	cpt. 2315	2 405.91 €
- Emprunts	chap. 16	cpt. 1641	21 400.00 €
- Dépenses imprévues	chap. 020		- 21 400.00 €

Recettes d'Investissement

- Intégration des frais d'insertion	chap. 041	cpt. 2033	2 405.91 €
- Amortissements des biens	chap. 040	cpt. 281531	7 926.50€
- Virement section fonctionnement	chap. 021		- 3 509.86 €

Dépenses de fonctionnement

- Dotations aux amortissements	chap. 042	cpt. 6811	7 926.50 €
- Virement section investissement	chap. 023		- 3 509.86 €

Recettes de fonctionnement

- Amortissements des subventions	chap. 042	cpt. 777	4 416.64€
----------------------------------	-----------	----------	-----------

Voté à l'unanimité

11 – Demande du Président pour aller au Tribunal Administratif.

Assistance juridique contre monsieur Thierry LALLEMENT concernant une installation non conforme.

Vote : 1 abstention

QUESTIONS DIVERSES

1 - Remise en herbe d'un terrain appartenant à la famille de madame Camille VALLET exploitante à BOUXIERE-AUX-CHENES

Ce terrain de 20 ha est situé sur le périmètre rapproché des sources de MOULINS.

Présentation d'un Power Point fait par Ph. EULRY, 1^{er} Vice-Président.

Proposition d'une O.R.E (Obligation Réelle Environnementale) après plusieurs rendez-vous avec M.DONO, G.ROUGIEUX et D.LABAYE .

Cela permettrait la mise en place d'un contrat longue durée, attaché au terrain quel que soit le propriétaire, procédure sécurisée par un acte notarié.

Actuellement, la base des discussions :

- aménagement du terrain : plantation d'arbres et alimentation en eau.
- Durée de 50 ans.

Madame VALLET est locataire, les propriétaires = indivision (sa mère, tante, grand-mère ...). Une des propriétaires ne souhaite pas s'engager dans une O.R.E, elle veut un autre type de contrat, sans acte notarié, sur une durée de 15 ans.

Le Syndicat craint, dans ce cas, que la pérennité de la mise en herbe du terrain ne soit pas assurée.

Sachant qu'une subvention directe à un agriculteur n'est pas légale, l'Assemblée demande à ce que les négociations continuent en vue de la signature d'une O.R.E.

2 – Demandes du Syndicat à SUEZ

Le Syndicat désire reprendre la gestion des compteurs (PRC) de plus de 15 ans.

Mise en place de 2 relèves annuelles.

Réflexions pour la reprise des interventions concernant les fuites d'eau chez les abonnés.

Fin de la séance : 21h10